



CONFERENCE COHERAN

Procès-verbal de la séance du mercredi 11 septembre 2019 à 19h00 Mairie d'Hermance

Présent(e)s :

Corsier :	M. Eric ANSELMETTI	Maire
	M. François JACCARD	Adjoint
	Mme Joëlle MARTIN WIDMER	Adjointe
	Mme Dominique BAUMBERGER	Rempl.
	M. Jean-Noël DUCREST	
	M. Dante GIACOBINO	
Hermance :	Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO	Maire
	M. Roland-Daniel SCHNEEBELI	Adjoint
	M. Thierry VIDONNE	Adjoint
	M. Olivier PFÖRTNER	
	Mme Chrystel PION	Secrétaire générale
Anières :	M. Pascal WASSMER	Adjoint
	M. Philippe GAILLARD	
	M. Jérôme JACQUIER	
<u>Excusé(e)s :</u>	M. Antoine BARDE	Maire (Anières)
	M. Daniel MUSCIONICO	CM (Corsier)
	M. Yvan NEJAR	CM (Hermance)
	M. Jean-Marc THIERRIN	CM (Anières)
	M. Charles LASSAUCE	Secrétaire général (Corsier)
	Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire générale (Anières)

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mai 2019**
2. **Communications de la Présidence**
3. **Préparation des budgets 2020**
4. **Gestion des installations sportives sur le CoHerAn – tour d'horizon**
5. **Avancement de l'étude de la communauté de communes**
6. **Site internet CoHerAn**
7. **Gardes auxiliaires des communes**
8. **La nuit est belle (extinction de l'éclairage public) le 26 septembre 2019**
9. **Divers**

Mme le Maire d'Hermance ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Elle prie de bien vouloir excuser les absences de MM. A. Barde, D. Muscionico, Y. Nejar, J.-M. Thierrin, C. Lassauce et de Mme D. Lazzarelli.

Concernant l'ordre du jour, M. P. Wassmer informe qu'il s'exprimera au point 7 sur la recrudescence des cambriolages dans les communes et sur l'audit mené par la Cour des Comptes sur les polices municipales.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mai 2019

Le procès-verbal de la séance du 8 mai 2019 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur. M. F. Jaccard souligne qu'il s'était excusé pour la séance.

2. Communications de la Présidence

- Mme K. Bruchez Gilberto annonce que les Exécutifs de CoHerAn se sont réunis le lundi 3 juin 2019.
- M. M. Dardel présentera aux 3 Exécutifs le rapport du service technique intercommunal le lundi 30 septembre 2019.

3. Préparation des budgets 2020

Mme K. Bruchez Gilberto cède la parole à M. T. Vidonne, Président de la commission intercommunale voirie et développement durable.

Pour M. T. Vidonne, il convient de ne rien inscrire sur la ligne CoHerAn.

Mme K. Bruchez Gilberto cède la parole à M. P. Wassmer, Président de la commission intercommunale sécurité.

M. P. Wassmer invite à inscrire CHF 5'000.- sur la ligne du budget.

Mme K. Bruchez Gilberto cède la parole à M. F. Jaccard, Président de la commission intercommunale culture, sports et loisirs.

M. F. Jaccard aimerait ajouter CHF 3'000.- pour l'organisation d'un rallye gourmand.

En outre, M. F. Jaccard souhaiterait que les procès-verbaux figurent sur le site CoHerAn.

Mme C. Pion précise que cela est de la responsabilité de la commune d'Anières (Mme Marcela Apothéloz).

Mme K. Bruchez Gilberto ajoute que tous les procès-verbaux sont adressés aux Secrétaires généraux.

Concernant la question de déterminer les critères qui définissent si une société est CoHerAn ou pas, M. F. Jaccard répète sa demande d'avoir une ligne directrice des Exécutifs pour poursuivre la réflexion au sein de la commission.

Pour Mme K. Bruchez Gilberto, ce point doit être débattu au sein de la commission CoHerAn pour préavis.

Mme K. Bruchez Gilberto souligne que l'Association des Orgues d'Hermance a demandé que la subvention CoHerAn passe de 3 x CHF 500.- à 3 x CHF 1'000.-

M. R.-D. Schneebeli dit qu'il serait intéressant pour la commission d'avoir la liste de toutes les entités qui ont sollicité une subvention, d'établir un règlement standard sur la base des règlements communaux et de définir si le budget CoHerAn peut être complété par les budgets communaux.

Sur la base de ces informations, la commission peut faire une synthèse et établir un cadre décisionnel.

M. D. Giacobino dit la nécessité de définir des critères pour qu'une société soit CoHerAn.

Mme K. Bruchez Gilberto s'exprime sur la ligne « sport » destinée à subventionner entre autres le Jumping et le Fun Run. Sachant que le Jumping n'aura pas lieu en 2020, faut-il inscrire CHF 10'000.- ?

Concernant le Football Club CoHerAn, une demande complémentaire est acceptée par les 3 communes pour une tente lors de la semaine de camp (CF 500.- par commune).

Pour M. E. Anselmetti, il faut fixer une somme pour le budget (enveloppe globale), et compléter cette somme en fonction des demandes qui vont venir.

Mme K. Bruchez Gilberto relève que les enveloppes existent déjà dont une partie du montant est attribuée « historiquement » à des associations.

M. E. Anselmetti revient sur les remarques de M. F. Jaccard qui laissent entendre que tout n'est pas clair, notamment en ce qui concerne la définition d'une société CoHerAn. Peut-on définir si l'AjaFest est une manifestation CoHerAn ? La question reste ouverte. De plus, dès lors que le STIC intervient dans l'organisation d'une manifestation CoHerAn, il faut déterminer s'il faut en tenir compte dans la clé de répartition.

Pour Mme K. Bruchez Gilberto, la participation du STIC (travail fourni par les employés) n'intervient pas dans ces lignes du budget.

Revenant sur la demande de M. F. Jaccard concernant le détail des subventions attribuées, Mme K. Bruchez Gilberto renvoie à ses mails de 2017 et 2018 précisant les montants attribués.

Pour le budget 2020, M. F. Jaccard propose de reconduire le budget 2019 en ajoutant CHF 1'000.- par commune pour un rallye gourmand.

La demande de l'Association des Orgues d'Hermance (3 x CHF 1'000.-) est acceptée.

M. J.-N. Ducrest demande si les commissaires pourraient avoir un tableau regroupant l'ensemble des lignes CoHerAn.

Mme K. Bruchez Gilberto répond qu'il suffirait de faire une extraction du plan comptable de chaque commune.

Mme C. Pion suggère l'établissement d'une compilation. Mme la Secrétaire générale d'Hermance adressera une demande à M. C. Lassauce et à Mme D. Lazzarelli pour établir ce document.

M. D. Giacobino suggère que les sociétés qui sont reconnues « CoHerAn » le précise dans leur appellation. Exemple : FC Coheran

4. Gestion des installations sportives sur le CoHerAn – tour d'horizon

Pour M. E. Anselmetti ce point est essentiel notamment en ce qui concerne le stade des Ambys. Quelle est l'avancée du projet ? Il conviendrait de savoir si des investissements sont à prévoir.

M. P. Wassmer répond que la commune d'Anières est dans l'attente de la validation de la Confédération.

Mme C. Pion précise que ce point de l'ordre du jour fait suite à une discussion sur l'exploitation des installations sportives et l'entretien des terrains. Il importe de pouvoir prendre connaissance des pratiques sur les différentes communes.

A Hermance, il y a plusieurs cas de figure, certains clubs étant propriétaires des installations et se chargeant de leur entretien (FC Coheran), d'autres dont la commune est propriétaire du terrain et le club s'occupe de l'entretien des installations (HRRC) et autre configuration : la commune est propriétaire du terrain et a hérité des installations (Tennis Club).

Le but de ce point est de savoir comment cela se passe dans les communes de Corsier et d'Anières.

Pour M. R.-D. Schneebeli l'approche de ce dossier doit être financière. L'association doit-elle être propriétaire des installations et la commune verser une subvention pour l'entretien ? Il serait bien d'avoir une unité de traitement sur les 3 communes.

M. P. Wassmer propose de demander un état des lieux aux communes avant de lancer le débat en commission.

Pour Mme K. Bruchez Gilberto, les clubs sportifs d'une même commune doivent avoir un même traitement.

Pour M. E. Anselmetti, il n'est pas nécessaire d'uniformiser les choses sauf en ce qui concerne les sociétés CoHerAn.

5. Avancement de l'étude de la communauté de communes

(Ce point devait être présenté par M. A. Barde, excusé à cette séance).

Mme K. Bruchez Gilberto rappelle un premier toilettage des statuts lors de la séance des Exécutifs du 3 juin et informe de la création d'une commission ad hoc CoHerAn à Anières.

M. P. Wassmer précise que la commission ad hoc n'a pas débuté ses travaux.

Pour M. E. Anselmetti, l'avancée des travaux pour la communauté de communes est un point essentiel. Rien n'a été fait depuis la réunion du 3 juin et il a fallu insister pour avoir le rapport de M. Dardel concernant le STIC.

M. le Maire de Corsier relève que ce point ne sera pas traité ce soir et dit sa déception.

Mme K. Bruchez Gilberto invite M. E. Anselmetti à s'adresser directement à M. A. Barde.

Mme le Maire rappelle qu'il avait été stipulé qu'il fallait attendre le rapport du STIC pour avancer dans ce dossier et procéder à la validation des statuts.

6. Site internet CoHerAn

En raison de l'absence de M. A. Barde, ce point sera traité lors d'une prochaine séance.

7. Gardes auxiliaires des communes

M. P. Wassmer fait état d'un courrier de la commission consultative en matière de gestion des chiens informant d'incivilités récurrentes attribuées aux détenteurs de chiens vis-à-vis des surfaces agricoles.

Pour information, en juin 2019, une députée du Grand-Conseil a déposé une question urgente écrite auprès du Conseil d'Etat.

Différentes pistes ont été évoquées par la commission consultative, laquelle rappelle que les communes ont la possibilité d'augmenter le nombre de gardes auxiliaires. Ceux-ci, assermentés, peuvent agir face à certaines incivilités en faisant de la prévention et en favorisant le dialogue.

M. l'Adjoint d'Anières a pris connaissance de ce qui se faisait dans le Mandement, il est trop tôt pour ouvrir le débat ce soir.

La sécurité.

M. P. Wassmer informe d'une recrudescence de cambriolages sur les communes d'Anières, d'Hermance et de Corsier.

Une discussion au sein des communes CoHerAn concernant les APM avait été engagée avec le projet de réunir les APM de Collonge-Bellerive et de Cologny à la Pallanterie, au-dessus du poste de police. A ce jour, la réflexion est interrompue suite à l'audit mené par la Cour des Comptes sur le dispositif de police de proximité (polices municipales). En effet la Cour recommande la mise en place d'une police intégrée ou de proximité unique, soit l'intégration des APM à la police cantonale.

L'ACG a fait part de ses observations et demande à la Cour des Comptes de revenir sur ses recommandations, en particulier sur les modèles organisationnels proposés.

M. P. Wassmer est favorable à ce que les communes gardent la maîtrise de leur police municipale. Il y a un risque de favoriser le recours à des agences de sécurité privées.

Mme K. Bruchez Gilberto informe de discussions à venir concernant le brevet et le port d'arme.

Il faut encore savoir que les communes CoHerAn ont demandé au poste de Vézenaz de chiffrer une présence accrue des agents soit pendant la nuit et les week-ends.

Mme K. Bruchez Gilberto enjoint les commissaires à lire les recommandations de la Cour des Comptes (rapport 148, juin 2019).

M. E. Anselmetti informe d'une réflexion lors de l'élaboration du budget 2020 de Corsier sur la question de la sécurité et de l'éventualité de demander des forces vives supplémentaires dans le cadre des APM. M. le Maire serait attristé si cette police de proximité devait disparaître.

Une alternative pourrait être demander à l'entreprise Python de suppléer au travail des APM pendant les week-ends.

M. P. Wassmer rappelle l'augmentation cette année des fréquences de passage de l'entreprise Python qui tourne 24h/24h. Cependant ces agents n'ont pas les mêmes compétences que les APM.

8. La nuit est belle (extinction de l'éclairage public) le 26 septembre 2019

M. P. Wassmer rappelle que dans la nuit du 26 au 27 septembre, une centaine de communes de l'agglomération du Grand Genève éteindront leur éclairage public. Le but de cette action est de proposer une nuit libérée de la pollution lumineuse, laquelle est mise en cause pour ses incidences sur la santé humaine, la faune et la flore.

Le Canton de Genève s'est engagé sur le principe, toutefois les modalités restent à définir. Sur le plan opérationnel, ce sont les Services industriels genevois qui sont responsables du réseau. La date a été choisie en raison de conditions astronomiques qui se révéleront particulièrement propices.

M. P. Wassmer informe que le soir venu, des membres du Club d'astronomie de Genève seront présents au Chemin des Champs-Nabez (Anières) à 20h30 pour partager leur passion. Cette dernière information est à confirmer.

M. le Maire de Corsier demande s'il est prévu de rédiger un tout-ménage CoHerAn pour informer les communiens de cet événement.

M. P. Wassmer répond que le tout-ménage de la commune d'Anières est déjà prêt.

Mme K. Bruchez Gilberto souligne les nombreux articles parus dans la presse.

M. le Maire de Corsier trouve dommage le manque de collaboration entre les communes CoHerAn, cet événement aurait été l'occasion de mener une action conjointe.

9. Divers

Rallye gourmand 2019 autour de Anières, Corsier, Hermance

M. J.-N. Ducrest trouve dommage que CoHerAn ne se soit pas impliqué dans l'organisation du rallye gourmand des 10 et 11 août 2019 organisé par l'office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE).

Il aurait été intéressant que la population CoHerAn puisse être l'ambassadrice de sa région.

M. P. Wassmer explique qu'une seule commune a été approchée par les organisateurs, soit Corsier et que le retour sur CoHerAn ne s'est fait qu'à la dernière minute.

Pour M. J.-N. Ducrest, CoHerAn a raté l'occasion de faire quelque chose ensemble.

M. E. Anselmetti rappelle avoir reçu M. Beausoleil puis avoir informé les 3 Exécutifs. L'information a circulé très vite et c'est la commission intercommunale qui a décidé de reporter l'organisation d'un rallye gourmand à l'année suivante.

Cet événement a permis à 800 personnes de découvrir la région et son patrimoine.

M. J.-N. Ducrest n'est pas convaincu par les arguments avancés ; les Conseillers municipaux et les communiens n'ont pas été invités alors qu'ils auraient pu présenter leur région.

Mme K. Bruchez Gilberto rappelle qu'il s'agit d'un événement privé et lucratif.

En l'absence d'autres divers, Mme la Présidente remercie les participants et lève la séance à 20h30.

Procès-verbal : S. Biffiger